

OBJET / GAIA

**Régularisation  
acquisition  
terrains avenue  
du Professeur  
Grancher et  
intégration dans  
le domaine  
public.**

-----  
**DATE DE  
CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
15 décembre 2022  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 22  
hor zirenak:

Nombre de votants / 29  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othateguy, Mme Nicole Amestoy, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Paul Eyherachar, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, M. Peio Etcheleku, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Isabelle Ayerbe à Mme Yolande Huguenard, Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze, M. Peio Etcheleku à M. Jean-François Lacosta, Mme Amaia Beyrie à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint, précise que par délibération du Conseil municipal en date du 11 juillet 2022, il a été décidé de régulariser des opérations de voiries réalisées il y a quelques années par l'acquisition des terrains ayant servi à l'élargissement de l'avenue du Professeur Grancher pour aménager un trottoir.

Cette régularisation permettait de dresser les actes authentiques d'achat des parcelles concernées.

Le propriétaire a procédé à des divisions dans sa propriété et les numéros et surface de parcelles a été modifié. Il est donc nécessaire, pour tenir compte des références cadastrales correctes (numéro et superficie) que le Conseil municipal délibère à nouveau.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** la régularisation des opérations de voirie réalisées, il y a quelques années, par l'acquisition des terrains ayant servi à la réalisation de ces opérations, et leur transfert dans le domaine public :

Parcelles	Superficie	Propriétaire	Prix	Nom du chemin ou de la voie
AT n°23	1 300 m <sup>2</sup>	SARL URSUYA représentée par Mme OILLARBURU Anne- Marie	Euro symbolique	Avenue du Professeur GRANCHER

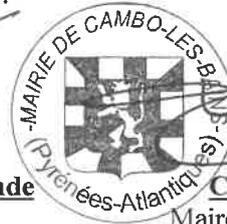
**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations, et leur transfert dans le domaine public et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Véronique Cadepond-Larronde**  
Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza